

INTERPELLATION
du député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant
l'amélioration foncière intégrale en soutien à la 3^e correction de Rhône (18.03.2011)
4.121
(en collaboration avec le DTEE)

Pour faire avancer le projet de la troisième correction du Rhône (R3) et obtenir l'approbation du plan d'aménagement global (PA-R3) la Confédération met à disposition des fonds afin de compenser la perte en sol agricole.

Les associations agricoles et les communes riveraines ont été intégrées dans le COPIL et ont pu y apporter leurs revendications. Actuellement, cependant, ces dernières retardent la réalisation du projet R3 avec leurs objections, oppositions et exigences de contre-études.

Bloquer ce projet signifie augmenter le risque inondation et mettre en danger des milliers de personnes vivant dans la plaine du Rhône. Ce risque est encore accentué par les changements climatiques et le réchauffement global.

Il est temps d'agir.

Nos questions sont les suivantes:

Comment expliquez-vous que l'agriculture valaisanne réagisse si fortement au PA-R3 malgré les mesures annoncées pour compenser les surfaces agricoles perdues et alors que ces pertes sont équivalentes, sur une durée de 30 ans du projet, à la surface agricole désaffectée chaque 18 mois en Valais au profit de l'urbanisation et de l'industrialisation?

Par l'amélioration foncière intégrale, les surfaces agricoles restantes seront durablement protégées contre le changement d'affectation, les dégradations et les nouvelles constructions. Est-ce que certaines communes s'opposent à R3 pour cette raison?

Où en sont les travaux préalables pour les améliorations foncières intégrales?

Où en est-on avec les éventuels changements d'affectation et récupérations de zones à bâtir en faveur de futures surfaces d'assolement (SDA)?

Qu'entreprenez-vous pour que R3 soit approuvé et validé, dans un souci d'intérêt général et ne soit pas stoppé en faveur d'intérêts particuliers?

Pour que le cadre et les délais R3 imposés par la Confédération soient respectés et dans un souci de sécurité globale pour la plaine du Rhône, le Conseil d'Etat valaisan doit prendre des décisions rapides, courageuses et intégrales en faveur d'une réalisation la plus rapide possible du projet R3.

Sion, le 18 mars 2011
(09h56)
et cosignataires

Olivier Turin, député,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)